



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-O-O-O-O-O-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune d'Anterrieux, lieu-dit La Prade
Route Départementale n°989 (Hors agglomération)
Travaux de renouvellement de chaussée

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le code de la route et notamment les articles L411-3 et L411-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L131-3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

Vu le Règlement de voirie départementale adopté par la délibération n°25CD05-10 du Conseil départemental du 12 décembre 2025 et l'arrêté n°26-0242 du Président du Conseil départemental du 29 janvier 2026,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté n°25-3545 du 26 novembre 2025 du portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu la demande en date du 13 août 2026 de l'entreprise MARQUET SAS

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de la Lozère

Vu les avis favorables des communes de Brion, St Juéry et St Rémy de Chaudes-Aigues,

Vu la consultation de la mairie de Fournels

Vu la consultation du service des transports

Considérant que les travaux de renouvellement de chaussée en bordure de la RD989 au lieu-dit « La Prade», nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition du Coordonnateur Territorial de Saint-Flour

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Réglementation

Le vendredi 21 août 2026, du lundi 24 août 2026 au vendredi 28 août 2026 et le lundi 31 août 2026 de 6h à 18h, la section de RD 989 du PR 4+638 (carrefour RD13 – RD989) au PR 9+474 (limite Lozère) sera interdite à la circulation

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

La circulation sera déviée dans les deux sens par :

- La RD989 (Département de la Lozère), la RD 12 (Département de la Lozère), les RD 713 et 13 via Fournels, Chauchailles, La Chaldette, La Roche Canilhac

ARTICLE 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4 : Signalisation itinéraire déviation

La signalisation de l'itinéraire de déviation sera mise en place par le CRD de Chaudes-Aigues

ARTICLE 5 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

M. le Directeur des Mobilités

M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal

Mairies de Fournels, Brion, St Juéry, St Rémy de Chaudes-Aigues et Anterrieux

M. le responsable de l'entreprise MARQUET

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal

M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal

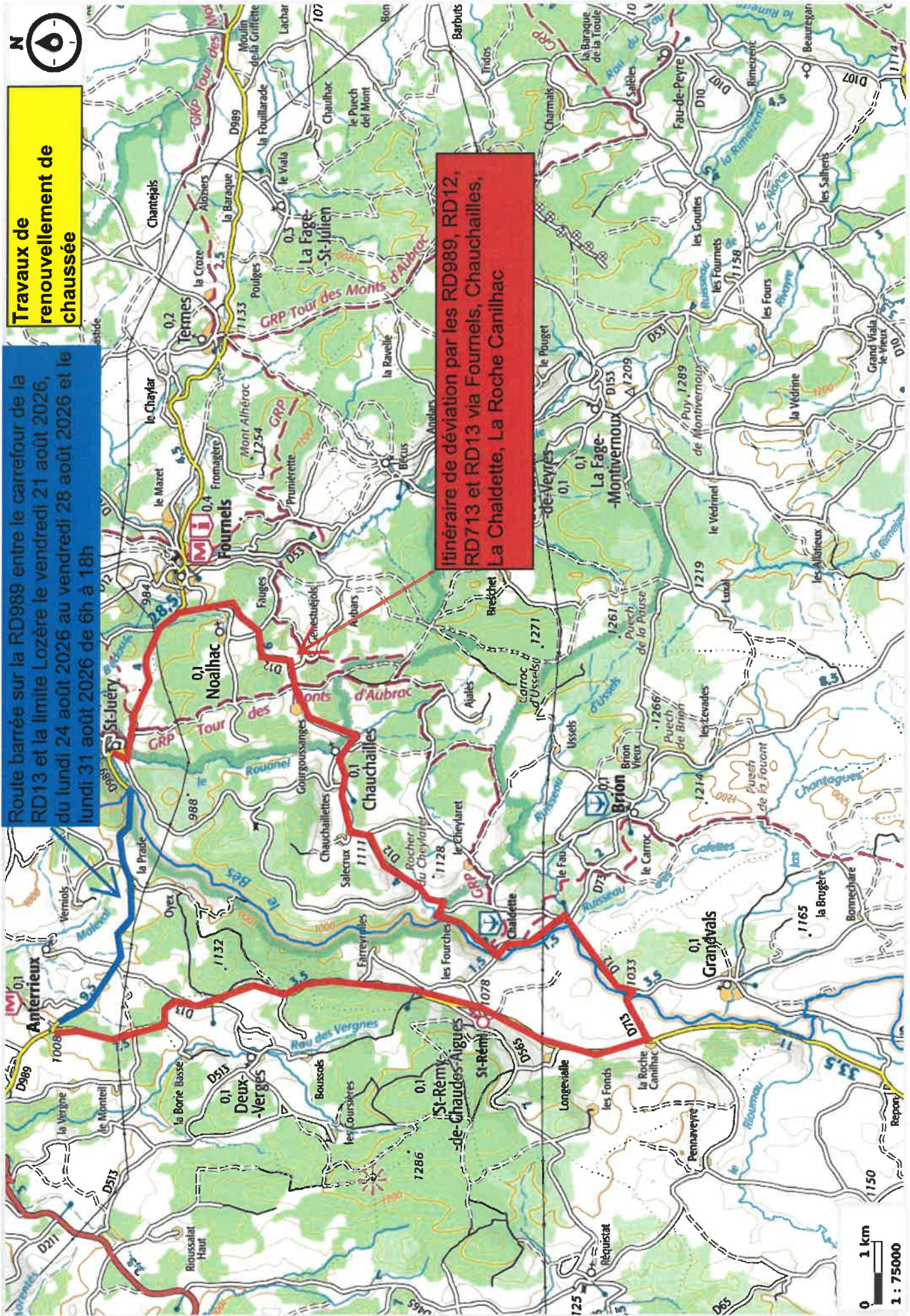
M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 19/08/2026

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Frederic Barthelemy

De: Mairie SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES
Envoyé: vendredi 14 août 2026 16:30
À: Frederic Barthelemy
Objet: RE: avis arrêté de circulation conseil départemental du Cantal

Bonjour,
Pour moi, tout est OK
Bonne journée

Patrick VERNHET
Maire de st remy de Chaudes-Aigues

De : Frederic Barthelemy <FBARTHELEMY@cantal.fr>
Envoyé : vendredi 14 août 2026 08:29
À : Mairie SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES <mairie.st-remy-de-chaudes-aigues@wanadoo.fr>;
mairie@fournels48.fr; commune-de-brion0978@orange.fr; mairiesaintjuery@orange.fr
Objet : avis arrêté de circulation conseil départemental du Cantal

Bonjour,

Ci-joint une demande d'avis concernant une déviation pour des travaux de renouvellement de chaussée

Dans l'attente de votre retour

Bonne journée

Frédéric BARTHELEMY
Chargé de projet études et contrôles
Service Qualité Pilotage et Territoire - St-Flour
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 68 05 / 06 70 66 00 37
fbarthelemy@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

A St Chély d'Apcher, le 14 août 2026

Avis de l'Unité Technique du Conseil Départemental de St Chély

Projet d'arrêté du département du Cantal, concernant l'instauration de mesure de restriction de la circulation, afin de permettre le renouvellement de chaussée en bordure de la RD, au lieu-dit « la Prade » sur la route départementale N° 989 entre Saint Juéry (Lozère) et Antérieux (Cantal), le vendredi 21 août, du lundi 24 au vendredi 28 août et le lundi 31 août 2026 de 6 h à 18 h.

Ces travaux entraîneront la mise en place d'une déviation qui empruntera les routes départementales Lozérienne à savoir les RD 989, 12 et 212.

La déviation sera mise en place, et entretenue, par les services techniques du département du Cantal.

Avis favorable.

Le Chef de l'Unité Technique de St Chély



Christian BOUCHARD

Frederic Barthelemy

De: - COMMUNE DE BRION <commune-de-brion0978@orange.fr>
Envoyé: vendredi 14 août 2026 17:56
À: Frederic Barthelemy
Objet: RE : avis arrêté de circulation conseil départemental du Cantal

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande, et l'arrêté est affiché au panneau.
Pouvez-vous nous dire ce que nous devons faire.
Un mail en donnant notre avis vous suffit.
Dans l'attente de votre retour.
Avec nos remerciements.
Cordialement.

Le Maire,

D.LONGEAC

Le : 14 août 2026 à 17:46 (GMT +02:00)
De : "Frederic Barthelemy" <fbarthelemy@cantal.fr>
À : "Mairie SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES" <mairie.st-remy-de-chaudes-aigues@wanadoo.fr>, "mairie@fournels48.fr" <mairie@fournels48.fr>, "commune-de-brion0978@orange.fr" <commune-de-brion0978@orange.fr>, "mairiesaintjuery@orange.fr" <mairiesaintjuery@orange.fr>
Objet : avis arrêté de circulation conseil départemental du Cantal

Bonjour,

Ci-joint une demande d'avis concernant une déviation pour des travaux de renouvellement de chaussée

Dans l'attente de votre retour

Bonne journée



Frédéric BARTHELEMY
Chargé de projet études et contrôles
Service Qualité Pilotage et Territoire - St-Flour
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 68 05 / 06 70 66 00 37
fbarthelemy@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 **Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.**

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Frederic Barthelemy

De: Mairie Saint-Juéry <mairiesaintjuery@orange.fr>
Envoyé: mardi 18 août 2026 13:11
À: Frederic Barthelemy
Objet: RE : avis arrêté de circulation conseil départemental du Cantal

AVIS FAVORABLE

M. CHAYLA Alexandre, 1er Adjoint

Le : 14 août 2026 à 08:29 (GMT +02:00)

De : "Frederic Barthelemy" <FBARTHELEMY@cantal.fr>

À : "Mairie SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES" <mairie.st-remy-de-chaudes-aigues@wanadoo.fr>, "mairie@fournels48.fr" <mairie@fournels48.fr>, "commune-de-brion0978@orange.fr" <commune-de-brion0978@orange.fr>, "mairiesaintjuery@orange.fr" <mairiesaintjuery@orange.fr>

Objet : avis arrêté de circulation conseil départemental du Cantal

Bonjour,

Ci-joint une demande d'avis concernant une déviation pour des travaux de renouvellement de chaussée

Dans l'attente de votre retour

Bonne journée

Frédéric BARTHELEMY
Chargé de projet études et contrôles
Service Qualité Pilotage et Territoire - St-Flour
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 68 05 / 06 70 66 00 37
fbarthelemy@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Frederic Barthelemy

De: Frederic Barthelemy
Envoyé: vendredi 14 août 2026 08:30
À: 'Transports15@auvergnerhonealpes.fr'
Objet: avis arrêté de circulation
Pièces jointes: Dév RD989.doc; Plan déviation RD989.pdf

Bonjour,

Ci-joint une demande d'avis concernant une déviation pour des travaux de renouvellement de chaussée

Dans l'attente de votre retour

Bonne journée



Frédéric BARTHELEMY
Chargé de projet études et contrôles
Service Qualité Pilotage et Territoire - St-Flour
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 68 05 / 06 70 66 00 37
fbarthelemy@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Frederic Barthelemy

De: Frederic Barthelemy
Envoyé: vendredi 14 août 2026 08:29
À: Mairie SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES; 'mairie@fournels48.fr'; 'commune-de-brion0978@orange.fr'; 'mairiesaintjuery@orange.fr'
Objet: avis arrêté de circulation conseil départemental du Cantal
Pièces jointes: Dév RD989.doc; Plan déviation RD989.pdf

Bonjour,

Ci-joint une demande d'avis concernant une déviation pour des travaux de renouvellement de chaussée

Dans l'attente de votre retour

Bonne journée



Frédéric BARTHELEMY
Chargé de projet études et contrôles
Service Qualité Pilotage et Territoire - St-Flour
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 68 05 / 06 70 66 00 37
fbarthelemy@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire